



## Séparation pacsés, bébé de 4 mois, crédit, help

Par **jessie771**, le **15/06/2013** à **19:56**

Bonjour, rnrnAvec mon conjoint, avec qui je suis pacsée, venons de nous séparer. Nous avons un bébé de 4 mois et avons acheté un appartement l'année dernière (nous avons donc un crédit à nos 2 noms). rnrnMon ex-conjoint veut vendre l'appartement actuel : il retournera vivre dans son ancien appartement dont il est propriétaire (il l'avait mis en vente, il paye le pret relais en attendant car cet appartement n'a toujours pas été vendu). Je devrai donc me prendre une location, proche d'ici pour que mon bébé voye régulièrement son papa. rnJe suis actuellement en congé parental (jusqu'à fin octobre) mais quoiqu'il arrive je vais démissionner de mon travail (c'était prévu depuis un moment). Mon ex conjoint propose de m'aider financièrement, mais il ne sait pas encore de combien...rnrnSi je résume : je suis en congé parental jusqu'à fin octobre, je vais démissionner à la fin de ce congé (pas le choix) pour trouver un travail plus proche d'ici, je vais devoir trouver un appartement en location dès que l'appartement où nous vivons actuellement sera vendu et je vais avoir la garde principale de mon bébé.rnrnAvec mon ex conjoint nous ne souhaitons pas aller devant le JAF car nous pensons être ok sur les points essentiels et j'avoue que j'ai peur que le JAF exige une garde alternée, alors que notre bébé n'a que 4 mois. Il est bien trop petit pour etre trimballé d'un appartement à un autre...rnrnMes questions sont les suivantes : si nous passons devant un JAF, au vu de la situation actuelle, qu'ordonnera t'il comme type de garde si mon conjoint et moi venons à etre en conflit? Si je trouve un travail en province, comment ça se passera pour la garde? et sachant que je suis en congé parental et après "sans emploi" ou en période d'essai selon la situation, peut on m'enlever la garde de mon bébé vu que le papa gagne bien sa vie et a déjà un appartement à lui et moi pas?rnrnMon ex veut enfin passer devant un notaire pour mettre nos souhaits par écrits (visite, pensions), quelle valeur cela a t'il? rnrnje suis complètement perdue, quels sont mes droits au vu de la situation...rnrnmerci par avance

Par **amajuris**, le **15/06/2013** à **20:09**

bjr,rnce n'est pas votre conjoint mais votre partenaire.rnpourquoi passer par un notaire alors que c'est le rôle du JAF de décider des conséquences de votre séparation et éventuellement régler les conflits.rnje pense que pour un bébé de 4 mois, il n'y aura pas de garde alternée.rnje dirais que vous avez les mêmes droits que le père de votre enfant.rnil est évident que la situation plus favorable du père ne va pas vous aider.rncomme vous n'avez pratiquement pas remboursé le capital du bien que vous acquis, il ne faut pas espérer récupérer beaucoup d'argent dessus.rncdt

Par **cocotte1003**, le **16/06/2013** à **02:31**

Bonjour, rien ne vous empêche de trouver un accord amiable écrit entre vous et de la faire entériner par le jaf afin qu'il ait une valeur juridique en cas de problème. Si vous restez dans la situation actuelle, sachez bien qu'à tous moment, vous comme le père pourrait revenir sur ses engagements sans que l'autre n'y puisse rien, cordialement